



**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SALBRIS DU 12 MARS 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 12 mars, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses délibérations, Salle Georges Waquet, après convocations légales adressées le 05 mars, sous la présidence de Monsieur Olivier PAVY, Maire.

Étaient présents : 21

M. PAVY, Maire, M. POUJADE, Mme LALLOIS, M. THÉMIOT, Mme ROEKENS, Mme BAHAIN, M. ETCHEVERRY, Adjoint au maire, M. JAILLAT, M. PLANTEVIGNE, M. DALLANÇON, Mme CARATY, M. CHICAULT, Mme DARDEAU, Mme PARISOT, Mme SOUMARE, Mme DURAND, M. ALBERTINI, M. SAUVAGET, Mme LESOURD, Mme BRAS, M. DOUADY, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : 1

Mme VANDEMAELE à Mme LALLOIS

Absents sans pouvoir : 7

M. CORRÈZE

M. DEBRÉ

M. DUBREUIL

Mme CHOLLET

Mme DE MATOS

M. DELBARRE

Mme THEIS

Madame SCIOU, Directrice Générale des Services (DGS), Mesdames LUNEAU, LAUDE et Monsieur BRUNET, fonctionnaires municipaux, assistent à la séance.

Monsieur le Maire ouvre les travaux à 18h30.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

1- DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En préambule de ce conseil, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Une demande d'autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019.

Monsieur le Maire précise que c'est un oubli, cette autorisation est demandée tous les ans.

Cet ajout est adopté à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

2- APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 2018 (ANNEXE 1)

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2018 est adopté à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

FINANCES PUBLIQUES

3- PRÉSENTATION DU RAPPORT VALANT DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (ANNEXE 2)

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 a modifié les articles L2312-1, L3312-1, L5211-1.36 et L5622-3 du CGCT, relatifs au Débat d'Orientations Budgétaires en complétant les dispositions, conformément à l'alinéa 3 de l'article L2312-1, ce rapport, devant contenir une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, vous est présenté en annexe.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique qui donne lieu désormais à un vote.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Conseil Communautaire débattrà le lendemain sur le Rapport d'Orientations Budgétaires de la CCSR et propose aux élus municipaux qui ne sont pas élus communautaires de venir assister au Conseil Communautaire. Il ajoute que le contexte national et européen est intéressant dans ce rapport mais il convient de se pencher sur la régulation de la dépense locale par la contractualisation avec l'État mais aussi sur la réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Il précise qu'il sera expliqué les raisons pour lesquelles un certain nombre de Communautés de Communes, comme la CCSR, doivent se poser la question de l'extension de leur périmètre, compte tenu de la modification de la règle de fixation de la DGF. Le gouvernement actuel, mais aussi ceux d'avant, mettent en place un certain nombre d'évolutions dans la loi de programmation. Pendant des années, ils sollicitaient des collectivités et notamment des Communautés de Communes, des prises de compétences pour obtenir une DGF bonifiée. C'était la prime « bonne volonté ». Aujourd'hui ce n'est plus le même fonctionnement, c'est une prime à la fusion. C'est à dire inciter à l'élargissement des EPCI pour arriver à bénéficier d'une garantie

de maintien de la DGF. L'État fait le choix de maintenir les finances des Communautés d'Agglomération, au détriment de celles des Communautés de Communes.

Ainsi, l'État, par les nouvelles règles de fixation de la DGF, met en place un système visant à pousser les Communautés de Communes à fusionner afin d'agrandir leur périmètre et ainsi, avoir un aménagement du territoire dans la logique de la loi NOTRÉ.

Cela a une conséquence pour nous, pour l'avenir et sur les décisions que l'on doit prendre dans les mois qui viennent, ou au plus tard le début de l'année prochaine.

Il propose de passer directement au contexte municipal et de venir assister à la présentation du cabinet Exfilo, spécialiste des finances publiques, lors de la séance de Conseil Communautaire.

Les membres de l'Assemblée ne contestent pas le report de la présentation du contexte national le lendemain en Conseil Communautaire.

Monsieur le maire laisse la parole à Monsieur THÉMIOT pour le contexte municipal.

Monsieur THÉMIOT compare les résultats de 2018 par rapport à ceux de 2017 sur le budget général, soit un résultat excédentaire de 342 379,15 € et explique que la différence avec 2017 est liée aux investissements réalisés (72 000 €).

Concernant les budgets annexes, il explique que seuls les budgets gendarmerie et CRJS sont déficitaires pour un total de 1 380,54 €. Les autres budgets annexes présentent un résultat excédentaire de 1 773 679,17 €.

Monsieur le Maire précise que « le budget CRJS est équilibré par une subvention du budget général et, en dehors des années 2016 et 2017, avec les conséquences des inondations et des pertes d'exploitation, 2018 est, malgré tout, l'année où l'on a la plus faible participation du budget général au budget annexe CRJS. On arrive à un équilibre et c'est ce que l'on espère réaliser pour l'année prochaine. Il y a également un effort important sur la rationalisation des dépenses de fonctionnement et notamment la masse salariale et je voudrais remercier le service pour cet effort ».

Il rappelle que la ville a contractualisé avec l'État sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Il ajoute que l'État a fixé un plafond à 2 % et Salbris est largement en deçà, à 0,6%. La mutualisation, ainsi que les efforts des services ont permis ce maintien des dépenses de fonctionnement.

Monsieur THÉMIOT présente le résultat de l'épargne brute : 1 245 675 € en hausse depuis 2014 à l'exception de 2016, expliqué par son utilisation pour financer les travaux d'aménagement du centre-ville sans avoir recours à un emprunt.

Monsieur THÉMIOT présente les dépenses de fonctionnement provisoires et explique qu'elles seront contenues pour 2019. Il ajoute que la proportion de la masse salariale augmente par rapport au total des autres charges, mais elle n'augmente pas en valeur. C'est un résultat de bonne gestion.

Les recettes de fonctionnement provisoires pour 2018 sont de 6,316 Millions d'euros et seraient de 6,170 Millions d'euros pour 2019.

Concernant les participations aux organismes, il explique que les dépenses pour le SMABS sont en baisse du fait de la prise de la compétence GEMAPI par la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire ajoute que cette charge financière reste égale en valeur car la ville opère un transfert de cette charge à la Communauté de Communes, au travers des attributions de compensation.

Monsieur THÉMIOT présente ensuite le focus sur les ressources humaines. Il explique que les charges de personnel ont augmenté de 0,51% de 2017-2018 et une augmentation équivalente est attendue pour 2019.

Il ajoute que la commune employait 93 agents en 2018 il est projeté 92 agents pour 2019.

Il présente ensuite l'état et la structure de la dette et explique qu'elle est constituée de 20% de prêts sans risque et 80% dit à risque, mais les taux actuels de ce type d'emprunt continuent de baisser.

Monsieur le Maire précise qu'après simulations, il n'y a pas d'intérêt à rembourser par anticipation ces emprunts à risque.

Monsieur THÉMIOT annonce que la ville a réalisé 1,431 Millions d'euros en section d'investissement sur les 2,094 Millions d'euros prévus, ce qui laisse un reste à réaliser d'environ 648 000 € à prévoir dans la section d'investissement pour 2019. Il est prévu l'enveloppe globale de 1,3 Millions d'euros pour 2019, étant précisé que la somme de 648 000 € de restes à réaliser est comprise dans cette enveloppe.

Concernant les taux d'imposition, ceux-ci seront inchangés pour l'année 2019. Il est à noter un produit perçu (3 269 786 €), légèrement inférieur à celui attendu (3 303 557 €) pour 2018.

Monsieur le Maire présente les projets investissements prévus pour 2019.

- les travaux de réfection de la voirie rue du Docteur Malaterre car c'est la dernière rue non goudronnée en agglomération. Il explique que sa réfection était déjà une problématique de l'ancienne équipe municipale, repoussée également pour des raisons financières. Les travaux d'assainissement et des équipements électriques ont été réalisés, l'enrobé le sera courant de cette année.

- le barrage sur la Sauldre du CRJS car ces travaux sont obligatoires. En effet il a été fragilisé par la crue de 2016 mais ce n'est qu'une partie des travaux, une plus grosse partie sera réalisée par le SMABS.

- les chemins ruraux de Montboulan, du Bas Boulaye et de la Fringale. Il a été constaté que faire des réparations au coût par coût revenaient cher. Ces travaux seront inscrits en dépenses récurrentes à partir de cette année.

- l'étude d'aménagement du centre-ville va démarrer en avril avec une période de concertation jusqu'à l'automne pour une prise de décision collective en fin d'année.

- l'éclairage public, dans la continuité du programme d'investissement.

- des travaux de voirie également en projet avec la volonté de créer un aménagement près du collège Gaston Jollet afin de casser la vitesse des véhicules lourds.

- l'acquisition de matériel pour notamment le parc des véhicules techniques. Même s'ils datent pour la majeure partie d'entre eux de 2002, leur utilisation intensive sur des petites distances met à mal les équipements intérieurs et occasionne des frais d'entretien importants. Il sera étudié l'achat de véhicules électriques susceptible d'aides.

- l'acquisition de mobilier pour la salle des fêtes et notamment les tables.

Monsieur ALBERTINI ajoute que le milieu associatif qui les utilise serait ravi, ces lourdes tables datent de la construction de la salle, soit 20 ans d'usage.

Monsieur le Maire précise également qu'il y aura un four à remplacer.

- le site internet est un projet repoussé à cause d'autres priorités. Actuellement l'hébergeur du site ne peut effectuer toutes les prestations possibles et cet outil manque de souplesse. Avec les nouvelles technologies, il n'est pas consultable sur l'ensemble des supports. Une étude est en projet pour un nouveau site.

- l'adressage avec La Poste est une dépense obligatoire pour le déploiement du très haut débit afin de s'assurer que toutes les voies et les bâtiments soient répertoriés et identifiés pour que les opérateurs aient bien toutes les coordonnées GPS. Monsieur le Maire ajoute que dans ce cadre-ci, après en avoir discuté avec l'Association de Jumelage, une rue sera dénommée en l'honneur de Dymchurch, comme la ville anglaise l'a fait.

- la sécurisation des écoles, sur les préconisations des services de l'État, il est prévu l'achat de badges pour les enseignants et le personnel de l'école, servant à prévenir les enseignants, ainsi

que le service de la police municipale, d'évènements survenant à l'école. Les grillages seront également à refaire à l'école Boichot.

• Le sol du gymnase Vincent, il faudra reprendre les lames du parquet puis le traçage des lignes pour respecter les nouvelles normes des terrains et notamment ceux du basketball.

Monsieur SAUVAGET demande si des travaux sur l'assainissement sont prévus en 2019.

Monsieur le Maire répond que des travaux sont prévus dans la continuité, dont le détail est repris dans le budget annexe assainissement.

Monsieur DOUADY demande s'il est envisagé un investissement régulier car nous arrivons au terme de la garantie décennale et l'aspect du bâtiment est inquiétant.

Monsieur le Maire répond qu'il conviendra de lancer une expertise afin d'actionner les assurances sur une partie de malfaçon.

Monsieur ALBERTINI ajoute également que le vieillissement du bardage n'est pas correct, il peut exister des différences selon l'orientation mais des tons différents sur les mêmes façades, il y a des questions à se poser.

Monsieur le Maire précise qu'un questionnaire de satisfaction sur le service de portage de repas a été distribué, les retours sont positifs.

Concernant le budget eau et assainissement, le diagnostic sur la station d'épuration a commencé et l'on peut être plus optimiste que prévu. Même si le montant des travaux reste lourd (entre 600 000 € et 800 000 €) le clarificateur a été retiré et la structure ne semble pas avoir besoin d'être changé. D'après les constatations visuelles, il n'y a pas de ferrailles qui dépassent, ou de cerclage nécessaire pour maintenir la structure. Le budget reste portable avec les recettes des redevances.

INTERCOMMUNALITE

4- STATUTS CCSR : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS POUR EXERCICE DES ITEMS 10,11 ET 12 DE LA COMPÉTENCE HORS-GEMAPI

Vu la délibération 2017-42 du 14 septembre 2017 relative à l'exercice, depuis le 1^{er} janvier 2018, de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et protection des inondations » par la Communauté de Communes,

Vu la délibération 2018-66 du 26 novembre 2018 relative à la modification de l'article 5 des statuts de la Communauté de Communes suite à la définition de la compétence GEMAPI, à savoir les items concernés par le transfert.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que suite à la définition des contours de la compétence et des missions « GEMAPI » et « Hors-GEMAPI » exercées par les différents syndicats d'eau compétents sur le territoire par délégation, il est nécessaire de lister strictement les items relevant de la compétence exercée par la Communauté de Communes afin d'être en conformité avec les autres communautés de communes.

Ainsi, la CCSR a délibéré sur ce point le 26 novembre 2018 en adoptant la modification des statuts, et notamment son article 5 comme suit :

Compétence Obligatoire GEMAPI

- 1) Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin,
- 2) Entretien et aménagement d'un cours d'eau,

- 5) La défense contre les inondations et la mer,
- 8) La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et formations boisées riveraines.

Compétence Facultative Actions Hors-GEMAPI

- 10) L'exploitation, l'entretien et l'aménagement des ouvrages hydrauliques existants, propriété des collectivités,
- 11) La mise en place et l'exploitation des dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- 12) L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

En vertu de l'article L5211-17 du CGCT, il est nécessaire que la commune délibère dans les 3 mois suivant la notification de la délibération.

Monsieur le Maire propose d'approuver cette modification des statuts de la CCSR.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES (ANNEXE 3)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la demande de soutien à l'action des autoécoles en milieu rural, faite par Madame Nelly Pastor, gérante de « Nelly Autoécole » sise 30 rue du Berry.

Il est proposé d'émettre une motion de soutien pour la formation de qualité au permis de conduire et la pérennité du réseau local de l'éducation routière, tout en cherchant à diminuer le coût du permis, indispensable dans nos territoires ruraux.

Monsieur le Maire explique qu'il y a un projet de réforme des auto écoles et des permis de conduire qui vise à promouvoir la réduction du coût du permis par la dématérialisation. La problématique est que sur les territoires ruraux, les auto écoles ont leur propre modèle économique, mais il faut que cela reste accessible à l'ensemble des autoécoles sur l'ensemble du territoire. La mise en concurrence et notamment celle par internet risque de mettre en péril le modèle économique de ces auto écoles face aux grandes structures implantées en zones urbaines. Ces autoécoles locales ne pourraient plus avoir les recettes suffisantes pour maintenir leur activité et c'est quelque chose qu'on ne peut laisser passer sans réaction.

Monsieur DOUADY ajoute que « ce qui va se passer aussi c'est que cela va favoriser les grosses structures ou leur regroupement et il y aura beaucoup moins de place pour les examens de permis pour les petites structures rurales, ce qui implique des délais rallongés pour les candidats ruraux au permis de conduire.

Cette motion est adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

• **Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil de la régularisation du Bail de location, passé avec la société Pégase Prod, relatif au bâtiment 32 situé au Technoparc, même si ce dossier relève désormais de la compétence de la CCSR.

Il ajoute qu'il a procédé à la signature du Bail en office notarial et reçu à cette occasion un complément de loyer et annonce qu'après réalisation d'une clôture, le bâtiment sera indépendant du Technoparc et l'entrée, privée, se fera par la rue de la Convention.

• **Monsieur SAUVAGET** souhaite savoir ce qu'il en est des résultats du recensement et si une tendance est déjà connue.

Monsieur le Maire explique que les résultats définitifs n'ont pas encore été révélés par l'INSEE, qui doit faire le décompte des communautés et des logements vacants.

• **Monsieur DOUADY** annonce qu'il a entendu parler d'un dispositif pour lequel la Région pourrait abonder deux Communautés de Communes, celles de Romorantin et Salbris. Monsieur le Maire répond que ce dispositif, s'appelant Territoire d'Industrie, a sélectionné environ 130 collectivités sur toute la France dont le binôme CCSR / Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois.

Il explique que ce sont des fonds européens de 44 milliards d'euros, non utilisés par la France, qui vont être affectés pour le développement des industries, dans les années à venir, sur les volets de l'accompagnement, de la simplification, de l'innovation et de l'attractivité.

Le contrat cadre, courant sur 4 ans, doit être signé par l'État, la Région et les collectivités au plus tard en juin. Ce contrat doit définir les actions pour l'accompagnement des industries.

Il ajoute que ce dispositif prévoit un comité de pilotage dont nos représentants sont un duo chef d'entreprise / élus (Directeur de Caillau et le Maire de Romorantin) ainsi que (Directeur de Mécasup et lui-même) et associe dans un comité local, par des groupes de travail, les entreprises du territoire comme Atermes, Faurecia et PEP. Il a également demandé d'associer le collègue G. Jollet pour le volet formation.

Ainsi il sera élaboré un cahier des charges faisant état :

- des besoins en formation, immédiate ou à venir,
- des besoins en structuration et en organisation de la Recherche & Développement pour l'export (certaines industries ont une part allant jusqu'à 80% de leur activité),
- de recherche de simplification fiscale.

Le dispositif est piloté en collaboration par le Préfet et le Président de Région.

Monsieur le Maire espère que ce dispositif sera une aide pour les industries du territoire comme Faurecia et espère intégrer le terrain de l'EPMU afin de flécher des fonds sur un éventuel projet.

Monsieur ALBERTINI ajoute que ce dispositif ressemble à une actualisation et une rationalisation des procédures lancées dans les années 2000.

LECTURE DES DÉCISIONS DU MAIRE

Décision n°2018-18

Monsieur le Maire a consenti un bail de location à Monsieur BOYER pour la location du garage communal n°6 pour une durée de 5 mois à compter du 07/12/2018, au tarif, institué par délibération du 09/02/2017, de 150 € par trimestre.

Décision n°2019-01

Monsieur le Maire a consenti un bail de mobilité à Monsieur Massu pour la location de l'appartement sis au 2 rue des Écoles pour une durée de 4 mois à compter du 02/01/2019, au tarif de 100 € mensuel

Décision n°2019-02

Monsieur le Maire a consenti un bail de location à Madame GISSOT pour la location du garage communal n°9 pour une durée d'un an à compter du 15/02/2019, au tarif, institué par délibération du 09/02/2017, de 150 € par trimestre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pris fin à 19h30.

Le secrétaire de Séance,

Max PLANTEVIGNE

